



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SUSVILLE

L'an deux mil vingt – deux, le 11 juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué le 04 juillet 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emile BUCH, Maire.

Présents : Emile BUCH, Michel JEANNIN, Marijane GEISSLER, Valérie CHALLON, Michel MARTOIA, Elodie JODAR, Patrick GUIGNIER, Dominique PICAVEZ, Frédéric MAUGIRON, Nathalie COLONEL, Michel PLEUCHOT, Lucie BALMET, Sandrine BOSCARO, Valérie ESCOFFIER

Excusés : André VIALLET, pouvoir donné à Michel JEANNIN
Valérie ESCOFFIER a quitté la séance après la délibération n° 07.

Nombre de suffrages exprimés : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n° D_11_11072022

Objet : Demande d'aide financière au Département de l'Isère pour la couverture à neuf de la salle de musculation du bâtiment Maison Pour Tous

Monsieur le Maire rappelle la volonté du Conseil municipal depuis plusieurs années de réhabiliter l'ensemble des bâtiments communaux selon une programmation pluriannuelle et par priorité. Il rappelle ainsi les travaux d'agrandissement et de rénovation de la mairie, la reprise de la façade Est de la mairie, les travaux de réhabilitation du boulodrome, les travaux de rénovation et de régulation du réseau de chaleur de Nantizon, les travaux de sécurisation et de remplacement des menuiseries extérieurs de la Maison Pour Tous, le remplacement des menuiseries extérieures, la réhabilitation des sanitaires et du bar de la salle des fêtes et les travaux de réhabilitation du groupe scolaire Hubert Mingarelli, de la toiture du bâtiment maternelle et de la mise en œuvre d'une régulation du chauffage sur l'ensemble de l'école.

Le Maire rappelle au conseil les fuites constatées dans la salle de musculation du bâtiment Maison Pour Tous depuis plusieurs années et les diverses interventions des services techniques ou d'entreprises pour en assurer les réparations temporaires.

Il indique ainsi la nécessité de programmer la couverture à neuf de la partie de la toiture correspondant à la salle de musculation du bâtiment « Maison Pour Tous » (1^{er} étage).

Le Maire explique que la programmation des travaux pourra être prévue sur l'année 2023 sous réserve du vote des crédits nécessaires au budget 2023. Toutefois, il est nécessaire d'anticiper le plan de financement et de réaliser les demandes d'aide financière dès 2022.

Le Maire indique au Conseil municipal que le coût global de ce projet est estimé à 57 591.99 € HT (devis établi en juillet 2022 pour 50 079.99 € HT (avec option rangées d'arrêt de neige) auquel il est appliqué une augmentation de 15% liée aux incertitudes et à la variation des prix du moment pour une réalisation des travaux en 2023).

Il propose de le présenter au titre de la dotation territoriale de la Mairie du Département de l'Isère.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Valide le projet présenté,

Adopte le plan de financement prévisionnel pour un montant de 57 591.99 € HT,

<i>Financement</i>	Montant HT de la subvention	Date de la demande	Taux
Département Isère (dotation Matheysine)	23 036.80 €	Juillet 2022	40%
Participation du demandeur : - autofinancement	34 555.19 €		60%
TOTAL HT	57 591.99 €		100%

Demande au Conseil Départemental l'octroi d'aides financières au meilleur taux pour ce projet,

Charge le maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires et l'autorise à signer tous documents visant à mener à bien ce projet.

Le Maire,
Emile BUCH

*Certifiée exécutoire compte tenu
de la transmission à la Préfecture
et de la publication sur le site internet
de la commune www.susville.fr
le 12 juillet 2022.
Le Maire, Emile BUCH.*

